

Territorialité de la TVA des livraisons de biens : les fondamentaux (classes virtuelles 3h30 + 1h)

Gérer la TVA sur les opérations intracommunautaires, les importations et exportations

Code
3039

Durée
4 heures 30 / 4 heures

Tarif Inter*
742 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- A DISTANCE :
17 Sep. 2024
- A DISTANCE :
11 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Personnes en charge de l'élaboration ou du contrôle de la déclaration CA3
- Comptables uniques -
Responsables comptables - DAF -
Contrôleurs de gestion

PRÉ-REQUIS

Connaissance des règles de fonctionnement de la TVA (hors territorialité)

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Retours d'expérience de l'intervenant, avocat fiscaliste

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de la TVA aux échanges de biens simples réalisés avec des fournisseurs ou clients établis dans ou hors Union européenne
- Déterminer quelle TVA s'applique (française ou étrangère), si l'opération peut être exonérée et s'il faut autoliquider la TVA sur des achats de biens en provenance de l'étranger
- Respecter les obligations formelles : Etat récapitulatif TVA et EMEBI (ex-DEB), registres

Programme de la formation

Classe virtuelle n°1 : 3h30 – Les fondamentaux de la territorialité de la TVA des livraisons de biens

Livraisons et acquisitions intracommunautaires de biens en l'état

- Les flux physiques à considérer
- Les justificatifs d'exonération de TVA à produire
- Les transferts physiques sans vente
- Les stocks en consignation

Opérations triangulaires au sein de l'Union européenne

- Les principes applicables
- La mesure de simplification
- Illustration : exemple d'opérations triangulaires et régime de TVA applicable

Exportations et importations de biens

- Les flux physiques à considérer
- Les justificatifs d'exonération de TVA à produire
- Le paiement de la TVA à l'importation : nouvelle procédure d'autoliquidation
- Cas pratique à préparer avec correction l'après-midi : déterminer la TVA applicable, son redevable ainsi que les obligations formelles d'une série d'opérations d'échanges de biens réalisées par une entreprise française

Classe virtuelle n°2 : 1h00 – Corrigé du cas pratique et échanges sur les difficultés rencontrées

Ne sont pas traitées dans le cadre de cette formation :- les opérations complexes telles que les ventes avec montage et installation, les achats en franchise de TVA...- les ventes à distance- le remboursement de la TVA étrangère- les modalités détaillées de souscription de l'Etat récapitulatif TVA et de l'Enquête statistique (ex-DEB)

la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Parmi nos formateurs



Cécile Bourgeois

Avocat

Titulaire d'un DESS de Fiscalité, Magistère Droit des affaires et du CAPA, Cécile BOURGEOIS a exercé au sein de grands cabinets internationaux. Elle est associée de la société Rheovatis Avocats à Paris. Son domaine d'activité couvre la fiscalité, et plus précisément la TVA. Tant du point de vue du conseil, que du contentieux, elle met son expertise au service des entreprises de tous les secteurs.

